

Rapport d'activité 2021

INTRODUCTION

Nous avons enfin pu reprendre un rythme normal pour la tenue de notre AG annuelle, et il ne se sera écoulé qu'un semestre depuis notre dernière AG année de la fin 2021.

Une partie des actions figurant dans ce rapport d'activité annuel auront donc déjà été esquissées ou évoquées en novembre dernier lors de la dernière AGO.

1) Réunions du Conseil d'Administration et du Bureau, Assemblées Générales :

La totalité des réunions statutaires de 2021 ont été réalisées à distance via ZOOM ce qui a permis une très bonne participation des membres aux CA et Bureaux de l'UNAI.

Réunions statutaires de 2021 :

En 2021, 8 réunions du CA et 4 réunions de Bureau se sont tenues.

CA : le 19/02, 15/03, 15/04, 27/05, 25/06, 15/09, 22/10 et 18/11.

Bureau : le 12/01, 04/07, 15/10 et 08/12.

Pour l'année 2022, le Président a souhaité inverser le rythme des réunions statutaires en réunissant un bureau tous les mois et en espaçant plus les conseils d'administration qui se réuniront plutôt sur un rythme trimestriel.

L'Assemblée Générale Ordinaire 2021 s'est tenue en présentiel, conjointement avec l'Assemblée Générale Extraordinaire le 15 novembre 2021 à Nanterre. L'AGE avait pour objectif de transférer le siège social à Nanterre et faire adopter les nouveaux statuts de l'UNAI modifiant la structuration territoriale de notre réseau, et par voie de conséquence la composition du Conseil d'Administration. L'ensemble des résolutions ont été adoptées par plus d'une soixantaine d'AI présentes ou représentées.

2) Les principaux chantiers poursuivis en 2021 :

- **Fonctionnement de la délégation nationale :** 2021, avec l'obtention des subventions du FDI a permis d'étoffer l'équipe du siège avec 2 recrutements de chargées de mission pour les projets A.MO.R. et AI-TI. Un assistant administratif et comptable a également été recruté début 2022, notamment grâce à la subvention CPO de la DGEFP.
- **Les financements FDI obtenus par l'UNAI comme tête de réseau nationale des AI :**
Ces points ont été assez longuement développés lors du rapport d'activité de la dernière AG, nous en rappelons ici les grandes lignes :
L'année 2021 aura permis à l'UNAI de voir retenus et financés deux nouveaux projets au titre du FDI « développement » : la seconde vague de 5 antennes mobiles « A.MO.R. » venant compléter dans 5 nouveaux départements les 5 premières

antennes acquises via le FDI 2020. Le premier camion a été livré en décembre 2021 à l'AI « L'ENVOL » dans la Vienne, en région Nouvelle Aquitaine, les 4 autres ont été livrés à la fin du premier trimestre 2022.

Le FDI 2021 aura aussi permis la mise en place d'un dispositif d'expérimentation de l'EITI (entreprise d'insertion par le travail indépendant) au côté des AI via le projet « AI-TI » conçu en partenariat avec l'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique). Un appel à manifestation d'intérêt national a été envoyé aux 630s AI de France fin 2021, plus de 60 AI se sont montrées intéressées par cette opération qui sera déployée en 2022 et 2023. Cette opération n'est pas réservée aux seules AI adhérentes de l'UNAI et a permis d'intégrer des AI membres d'autres réseaux nationaux ou non encore affiliées.

En revanche, le projet de création d'une plateforme numérique commerciale mutualisée entre toutes les AI de France visant à répondre aux sollicitations des clients sur le web tout en dématérialisant la relation commerciale n'a finalement pas été retenue dans le cadre du FDI 2021. Ce dossier de développement stratégique pour l'avenir commercial des AI pourrait être de nouveau déposé en 2022, si un nouvel appel à projets FDI est lancé.

- **Principales actions de plaidoyer et lobbying :**

L'année 2021 aura été marquée par 2 grands enjeux qui ont nécessité une intense mobilisation et un lobbying important tout au long de l'année : la concertation et les négociations menées avec la DGEFP sur les textes d'application de la loi « insertion par l'emploi » de 2020 ainsi que la discussion du budget 2022 pour la détermination du niveau d'aide aux postes dans les AI

- **Concertation sur les textes d'application de la loi de décembre 2020 :**

L'UNAI a participé à l'ensemble des nombreuses réunions de concertation menées par la DGEFP et le cabinet de la Ministre Klinkert avec les autres réseaux, pour les dispositions communes aux différentes SIAE ; ainsi qu'à celles spécifiquement dédiées aux AI pour lesquelles notre contribution a été déterminante.

La mobilisation d'un cabinet d'avocat en droit public a permis d'infléchir fortement les premières versions des décrets, notamment pour obtenir un rapprochement avec les ETTI (par exemple sur les 2 critères d'éligibilité requis dans les auto-prescriptions ou sur les conditions de dérogation aux 480h).

Sur l'ensemble des textes examinés (2 décrets, 2 arrêtés, 1 circulaire d'instructions aux Préfets, 1 Q&R), les intérêts spécifiques des AI ont pu être défendus de manière rigoureuse et déterminée en permettant des avancées significatives.

Enfin, en perspective de la bascule automatique des salariés en AI vers le PASS IAE, un important travail a été conduit avec l'équipe de la plateforme de l'inclusion pour tenter de remédier aux difficultés informatiques d'import rencontrées à partir du 1^{er} décembre 2021... date théorique d'entrée en vigueur de la réforme dans les AI.

- **Application de l'OETH dans les AI :**

Un amendement préparé par l'UNAI visant à aligner le statut des AI sur celui du travail temporaire et des groupements d'employeurs a été repris par le gouvernement dans

le PLF 2022 et adopté en séance... Malheureusement le Conseil Constitutionnel a annulé cette mesure car jugée sans rapport avec le texte du budget. L'UNAI a obtenu la garantie du Ministère que cette disposition sera réintroduite à l'occasion d'un prochain texte « travail ».

- **Revalorisation de l'Aide Au Poste des AI :**

Lors de la discussion du PLF 2022, dernier budget du premier quinquennat Macron, des amendements préparés par l'UNAI ont été déposés par des députés de la majorité et ont permis d'obtenir, contre retrait de ceux-ci, un engagement de la Ministre du Travail, Elisabeth BORNE, qu'à l'issue d'une mission d'audit et d'évaluation une possible revalorisation de l'AAP des AI pourrait être décidée.

Cette mission, menée par un cabinet privé, a sollicité et travaillé sur les données d'une soixantaine d'AI dont la moitié adhérentes de notre réseau. Elle n'a rendu ses conclusions que début 2022, et ce rapport fait encore aujourd'hui l'objet de négociations âpres avec les services de l'Etat, en lien avec les autres réseaux d'AI. Une mission de l'IGAS doit prolonger ces prochaines semaines ces travaux en les repositionnant par rapport aux autres dispositifs de l'IAE.

L'UNAI va poursuivre son plaidoyer au cours des prochains mois pour obtenir que le budget 2023 intègre une mesure significative de revalorisation de l'aide au poste permettant de mieux couvrir dans les AI le coût de l'accompagnement et la fonction d'accueil.

- **La structuration territoriale de l'UNAI :**

Un Groupe de Travail piloté par le vice-président Serge Jentzer a été mis en place en 2021 pour réfléchir aux moyens permettant de renforcer notre implantation territoriale, et mieux être reconnu partout en France.

Composé de 5 administrateurs représentant les principales régions d'implantation (ARA, BFC, Bretagne, HdeF, NA), il a permis de formuler des propositions d'évolution des statuts de l'UNAI et de dresser des pistes d'amélioration.

L'AGE de novembre 2021 a entériné ces nouveaux statuts nationaux, prolongée par les AGE des associations existantes ou nouvellement créées qui seront dorénavant toutes identifiées comme UNAI régionales. Le groupe de travail s'est également accordé sur un projet de statuts pour ces associations régionales. Il a enfin évalué plusieurs outils progiciels d'adhésions en ligne en fixant les principales exigences du cahier des charges.

3) Les actions et services aux adhérents en 2020 - 2021 :

- **Veilles juridiques :** Diffusion de 6 veilles juridiques bimestrielles du cabinet ELLIPSE en 2021 aussi bien sur des sujets d'actualité (COVID19, nouvelle loi réformant l'IAE...) que sur des problématiques juridiques générales.
- **Poursuite des consultations juridiques :** Plus d'une vingtaine d'AI ont sollicité l'UNAI en 2021 pour une consultation d'ordre juridique, fiscal ou réglementaire. Avec l'aide de

nos cabinets spécialisés, des réponses précises ont chaque fois été apportées dans des délais courts (une dizaine de jours en moyenne).

- **Lancement des « RDV juridiques mensuels de l'UNAI »**
En septembre 2021 nous avons mis en place un nouveau service aux adhérents en partenariat avec le cabinet ELLIPSE. L'objectif est d'offrir chaque mois (le dernier jeudi en général) 1h30 d'échanges en visioconférence avec les AI pour répondre en direct à toutes les questions d'ordre juridique, réglementaire, fiscal... Après une présentation d'un sujet d'actualité par notre juriste.
Les éditions ont connu un grand succès avec en moyenne une quarantaine de participants. Les RDV mensuels organisés sur le premier semestre 2022 ont confirmé le succès et l'intérêt des participants pour cette formule interactive et très en pointe sur les spécificités des AI. Les sujets traités au cours des 10 derniers mois ont été les suivants : Synthèse de la réforme des parcours en AI, PEPA, indemnité inflation, loi santé, OETH dans les AI, dérogation aux 480h, santé au travail, délégation & crédits d'heures du CSE, Q&R sur les parcours en AI, CDI inclusion « senior ». Les supports de ces présentations sont tous accessibles pour nos adhérents dans l'espace « RESSOURCES » du site web de l'UNAI.
- **Poursuite de la hausse du nombre d'adhérents** : En 2021, 15 nouvelles AI nous ont rejoint, confirmant l'attractivité croissante de notre tête de réseau dédiée aux AI. L'UNAI bénéficie de son modèle spécialiste en attirant des AI déçues des réseaux généralistes qui aspirent à être mieux défendues, conseillées et représentées aux plans national et local.
L'UNAI peut raisonnablement maintenir l'objectif d'amplifier cette croissance de son réseau au cours des prochaines années, notamment à travers la création de nouvelles associations régionales et à la plus forte structuration des associations existantes. La présence de délégués régionaux dont le financement par les services de l'Etat ou le FSE est rendue possible grâce au conventionnement national de l'UNAI comme tête de réseau des AI visera notamment cette croissance des adhésions.

4) Formations de l'UNAI :

En 2021, peu de formations ont été mises en œuvre, en dehors des formations sur la mise en place et le fonctionnement du Comité Social et Economique (CSE) dans les AI. L'année précédant la mise en œuvre des nouvelles règles de parcours d'insertion en AI, il s'avère nécessaire de proposer en 2022 un nouveau jeu de formations de base sur les fondamentaux des AI, notamment pour répondre aux besoins des nouveaux permanents recrutés en AI.

Le sujet de la formation (des permanents comme des SI) est un enjeu crucial pour les années à venir et doit faire l'objet d'un travail de reconstruction d'une offre de formation adaptée et large proposée par l'UNAI.

Une grande enquête sur les besoins et les attentes des AI en ce domaine a été préparée en 2021 et sera lancée au second semestre 2022, notamment en perspective du terme du PIC IAE en fin d'année.

- **Mise en place d'un processus de démarche qualité volontaire pour toutes les AI**

Les retards subis dans la mise en place du nouveau programme national FSE + (2021-2027) n'a pas permis d'obtenir en 2021 le lancement de l'opération de généralisation de la démarche qualité dans les AI, même si les services de l'Etat ont confirmé officieusement que celui-ci serait éligible aux financements européens.

Une réactualisation de la certification QUALICERT RE-NAI, qui doit être pleinement reconnue par les pouvoirs publics comme la norme de qualité la mieux adaptée aux AI est prévue en 2022. La nouvelle version du référentiel intègrera notamment les nouvelles exigences issues de la loi de décembre 2020. Le recrutement d'un permanent au siège national affecté à cette mission est programmé pour l'automne, une fois le financement du projet par le FSE garanti.

En conclusion, l'année 2021 aura été une année charnière tant sur le plan interne qu'externe. En interne, le conventionnement comme tête de réseau et les financements de projets par le FDI ont permis de commencer à structurer l'équipe du siège national. Cette structuration doit être pérennisée en 2022 et s'étendre au renforcement des moyens en régions.

En externe, la dernière année de la législature aura vu adopter une grande réforme de l'IAE qui crée de profonds bouleversements dans les AI, comme nous l'avions craint et annoncé. L'entrée en vigueur différée de cette réforme dans les AI devra faire l'objet d'un bilan et d'un retour d'expérience par la mise en place d'un observatoire des AI.

La nouvelle période politique qui s'ouvre après les élections présidentielle et législatives sera l'occasion pour l'UNAI de revendiquer une défense des AI pour lesquelles nous ambitionnons de voir aboutir un pacte de développement.

Christophe CEVASCO
Délégué national de l'UNAI

* * *